

N° 437

---

# SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat le 4 avril 2019

## PROPOSITION DE LOI

ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*visant à la création d'un répertoire des dérogations et adaptations  
normatives applicables aux personnes handicapées ou atteintes de  
maladies rares,*

TRANSMISE PAR

M. LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

À

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

*(Envoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une  
commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)*

*L'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Assemblée nationale** (15<sup>e</sup> législature) : **833, 1287** et T.A. **254**.



### **Article 1<sup>er</sup>**

- ① Le I de l'article L. 5121-12 du code de la santé publique est complété par un alinéa ainsi rédigé :
- ② « On entend par maladie rare une maladie dont la prévalence est inférieure à un cas pour 2 000 personnes en population générale. »

### **Article 2**

*(Supprimé)*

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 4 avril 2019.*

*Le Président,*

*Signé : Richard FERRAND*